

Edito



Un code des investissements des plus attractifs

La Côte d'Ivoire dispose d'un Code des investissements des plus concurrentiels au monde et constitue un puissant levier d'attraction des investissements privés. Ce Code concourt à la compétitivité du secteur privé ivoirien et participe à la création d'emplois et à une croissance économique durable et inclusive.

En effet, la Côte d'Ivoire est l'un des rares pays à stipuler dans son code des investissements que « ***L'Etat met en place en cas de nécessité, des mécanismes d'aide pour assister les entreprises qui subissent des dommages par des mouvements populaires*** ». Cette garantie particulière confère au Code des Investissements de notre pays, un avantage compétitif certain.

En outre, les exonérations fiscales offertes par le Code des Investissements de Côte d'Ivoire vont jusqu'à 15 ans selon le régime d'incitation et le lieu de la réalisation des investissements.

Dans le précédent numéro de votre Newsletter, nous avons mis en lumière **le régime de la déclaration** qui s'adresse à tous les opérateurs économiques, sous conditions, ayant un projet d'investissement inférieur à 70 millions de francs CFA.

La présente édition vous livre les informations complémentaires portant sur **le régime d'Agrément** du Code, qui est destiné à tous les projets dont le montant d'investissement est supérieur ou égal à 70 millions de francs CFA pour les PME et 200 millions de FCFA pour les Grandes entreprises.

Bonne lecture à tous et à chacun...

Emmanuel ESSIS

Sommaire

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	2
ZOOM SUR:	3
FORUM AFRICA BELGIUM BUSINESS WEEK 2015	4
CLIMAT DES AFFAIRES	5
CRANS MONTANA FORUM MAROC	5
FORUM IVOIRO PORTUGAIS LISBONNE	6
AFRICA CEO FORUM	7



UN CODE DES INVESTISSEMENTS DES PLUS ATTRACTIFS

CONTACTS

Nous suivre sur : [f CEPICI Officiel](#) [@Cepici_RCI](#) [CEPICI-TV](#)

Abidjan – Plateau ; Avenue Abdoulaye Fadiga, Immeuble Belle -Rive 16^{ème} étage.

Boîte postale V 152 Abidjan 01

Standard : +225 20 31 14 00 | Fax : +225 20 31 14 09

Site web : www.cepici.gouv.ci | Email : infos.cepici@cepici.ci

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS :

La Côte d'Ivoire va faire ses propositions à la CEDEAO



A l'initiative du Ministère de l'Industrie et des Mines, un atelier national a réuni plusieurs entités nationales sous la coordination du CEPICI pour réfléchir sur des projets de politique et de code commun des investissements au niveau de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les échanges qui ont eu lieu le 11 février 2015 au CRRAE-UMOA à Abidjan-Plateau avaient pour objectif de faire adopter une position exacte à la Côte d'Ivoire aux assises de la CEDEAO. Il s'est agi de faire des propositions qui permettront aux autorités nationales de défendre la posture de la Côte d'Ivoire face à la problématique de politique et de code commun des investissements de la CEDEAO.

En effet, dans le contexte actuel d'intégration sous régionale qui est en cours dans la zone ouest africaine, la Commission de la

CEDEAO s'est engagée dans un processus d'harmonisation des politiques et codes d'investissement. A cet effet, cette instance a produit deux documents portant respectivement « projet de politique d'investissement » et « projet de code commun des investissements ». Au terme des débats suscités à l'occasion de leur présentation à Accra (Ghana), en décembre 2014, Le CEPICI et le Ministère de l'Industrie, qui représentaient la Côte d'Ivoire ont obtenu un sursis à l'adoption desdits documents.

La proposition faite par notre pays consiste à mettre en place, dans un premier temps, une politique d'investissement pour pouvoir créer un cadre institutionnel qui doit plus tard aboutir à une adoption d'un code commun des Investissements.

Il faut souligner que les discussions entre les Etats ont porté sur l'opportunité et la pertinence des deux documents présentés par la Commission de la CEDEAO.

Ainsi donc, un Comité scientifique regroupant les acteurs nationaux impliqués dans les questions de politique d'investissement et de code des investissements, a été formé et s'est réuni 07 Février 2015 au CEPICI. Ce groupe de travail a fait l'option d'une politique d'investissement tout en produisant un projet de document-cadre.

C'est ce document cadre qui a été mis sur la table pour examen lors de cet atelier national.

Le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Industrie et des Mines, M. Guillaume N'dri GNAMIEN a encouragé les experts à formuler des recommandations qui prennent en compte l'intérêt du pays, au risque « de subir » la décision des autres Etats.

Pour sa part, le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel ESSIS a invité chacun des acteurs à travailler avec célérité sur ce projet afin de disposer dans les délais requis, du document définitif pour ne pas être forclos.

A l'issue des travaux, le projet de document-cadre a été enrichi d'observations et de recommandations pertinentes. Ces observations et recommandations ont été mises à la disposition du Comité de rédaction, en vue de la rédaction de la version finale du document-cadre. La version finale a été transmise au Ministre des Mines et de l'Industrie pour validation puis soumission au Conseil des Ministres avant de porter la voix de la Côte d'Ivoire à la tribune de la CEDEAO relativement à cette question.

La position de la Côte d'Ivoire se justifie par le fait que tous les Etats ne disposent pas encore des mêmes outils de promotion des investissements, c'est-à-dire une Agence de Promotion des Investissements (API). Dès lors, il convient d'harmoniser d'abord les politiques d'investissements des uns et des autres avant de mettre en place un cadre institutionnel ; et ce cadre institutionnel va à terme, faire adopter un code commun des investissements propre à la CEDEAO.

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS :

Le CEPICI à la conquête des investisseurs dans le Golfe



Photo d'archives

Le CEPICI prend part du 30 mars au 1er avril 2015 à Dubaï, à la cinquième édition du forum international «Annual Investment Meeting (AIM) » à l'initiative du Ministère de l'Economie des Emirats Arabes Unis.

A cette occasion, le CEPICI fera, à travers notamment la présentation pays qui a lieu le 31 mars, la promotion des opportunités d'investissements de la Côte d'Ivoire auprès des décideurs publics et opérateurs économiques. Ce sera également le lieu de faire le suivi des intentions d'investissements qui ont été exprimées lors de la conférence internationale des Investisseurs pour l'UEMOA organisée le 9 septembre 2014 à Dubaï.

Conduite le Directeur Général, M. Emmanuel ESSIS, la délégation du CEPICI s'emploiera à présenter l'environnement des affaires de notre pays et à nouer d'éventuels partenariats.

Le CEPICI profitera de son séjour d'affaires dans ce pays du Golf pour appréhender les politiques et les réglementations afin de rendre la Côte d'Ivoire encore plus attractive.

Il faut rappeler que l'AIM est un espace d'échanges et de concertation entre acteurs majeurs de la communauté financière internationale. Il se tient tous les ans et c'est la première fois que la Côte d'Ivoire prend part à cet événement dont le thème de cette édition est « le développement durable via l'innovation et le transfert de technologies issus de l'investissement direct étranger ».

ZOOM SUR...

Zoom Sur est une rubrique de mise en lumière d'un service du CEPICI.

Ici, le service au menu est présenté sous toutes ses facettes pour que vous, les lecteurs, connaissiez au mieux le fonctionnement et les prestations du centre de promotion des investissements de Côte d'Ivoire qui est le CEPICI.

Le Code des Investissements (Suite et Fin)

Dans le précédent numéro de votre newsletter, nous avons mis en relief le **Régime de la Déclaration**. En vue de clore le dossier sur le Code des Investissements, nous vous fournirons dans cette édition, les informations complémentaires qui sont relatives au **Régime d'Agrément à l'Investissement**. Le Chef de Service Agrément au Code des Investissements, M. Hermann N'GUETTA, s'est encore prêté à nos questions, pour livrer les détails afférant à ce régime.

Régime d'Agrément

Le Régime d'Agrément est un régime d'incitation qui s'adresse à tout type d'entreprise, c'est-à-dire les entreprises nouvelles comme les entreprises en activité. Et cela, quel que soit le lieu de constitution (ndlr ; au CEPICI ou pas) et la taille (PME ou Grande Entreprise).

Toutefois, il convient ici de préciser que les entreprises nouvelles bénéficient d'avantages tant en phase d'investissement qu'en phase d'exploitation. Alors que les entreprises en activité n'ont d'avantages qu'en phase d'investissement.

Voie d'accès au régime d'Agrément à l'Investissement

Pour bénéficier des avantages du Régime d'Agrément, le promoteur adresse une demande d'agrément (son dossier est déposé en 10 exemplaires) au CEPICI.

- 48 heures après le dépôt de son dossier, si le dossier est conforme aux exigences de la procédure, le CEPICI lui délivre une attestation de recevabilité qui stipule que le dossier suivra son cours jusqu'au Comité d'Agrément qui va statuer sur le dossier.

Signalons que le Comité d'Agrément est composé de :

- le Ministère de l'Industrie et des Mines,
- la Direction Générale des Douanes,
- la Direction Générale des Impôts,
- le CEPICI,
- et le Ministère de tutelle (si l'activité du promoteur est soumise à autorisation)

Le Comité d'Agrément est présidé par le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel ESSIS.

Ce collège va donc statuer sur le dossier. En cas d'avis favorable du Comité d'Agrément à l'investissement, une Décision d'Agrément à l'Investissement est signé par le Président du Conseil de Gestion du CEPICI, M. Amadou Gon Coulibaly.



M. Hermann N'GUETTA
Chef de Service Code des Investissements

Cette Décision est par la suite entérinée par le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget, M. Abdourahmane Cissé qui va enfin délivrer l'Arrêté d'Agrément à l'Investissement. C'est ce document qui donnera droit aux différents avantages, en phase d'investissement.

Toute cette procédure se déroule sur une durée maximum de 21 jours ouvrés, depuis la date de dépôt du dossier.

- Au cas où le dossier comporte des irrégularités, 48 heures après le dépôt, le CEPICI écrit au promoteur pour lui signifier toutes ses observations.

Dès lors, les experts du CEPICI assistent le promoteur jusqu'à ce que le dossier soit en conformité avec toutes les exigences en vigueur. Après quoi, le dossier suivra son cours normal comme détaillé un peu plus haut.

Avantages du Régime d'Agrément

Pour les entreprises nouvelles

En phase d'investissement, ces entreprises bénéficient des :

- Réduction de 40 ou 50% du montant des droits de douane portant sur les équipements et les matériels ainsi que les premiers lots de pièces de rechange importés.
- Exonération totale de la TVA à l'achat.

NB : Cette phase d'investissement se déroule sur une période maximale de 24 mois.

En phase d'exploitation, ces entreprises bénéficient des exonérations fiscales sur la patente, le BIC, l'ITS, le FDFP (Formation), et le Foncier (si le seuil supérieur est atteint).

- Le BIC et la Patente sont exonérés de façon totale (100%) jusqu'à deux ans avant la fin de la durée des exonérations ;
- L'avant dernière année de la durée des exonérations, l'entreprise paie 50% de l'impôt BIC et patente. La dernière année, elle paie 75%.
- L'ITS et le FDFP sont exonérés de 50% depuis la première année des exonérations ;
- Le Foncier est exonéré de façon totale (100%) sur toute la période de la durée des exonérations.

Pour les entreprises en activités

Elles ont droit aux avantages liés à la phase d'investissement.

Durée des avantages

Les avantages du Régime d'Agrément varient selon la zone de réalisation des investissements. En effet, le territoire national a été subdivisé en trois zones : A (Abidjan et périphéries), B (agglomérations dont la population est comprise entre 60.000 et 100 000 habitants) et C (localités de moins de 60.000 habitants).

Pour les Grandes Entreprises

La durée des exonérations est de :

- 5 ans dans la Zone A
- 8 ans dans la zone B
- 15 ans dans la Zone C

Pour les PME

La durée des exonérations est de :

- 7 ans dans la Zone A
- 11 ans dans la Zone B
- 15 ans dans la Zone C

Les seuils d'investissements requis pour bénéficier des avantages du régime d'Agrément varient également selon la taille de l'entreprise.

Pour les Grandes entreprises

Le seuil inférieur est de 200 millions de FCFA et le seuil supérieur est de 1 milliard de FCFA.

Pour les PME

Le seuil inférieur est de 70 millions de FCFA et le seuil supérieur est de 200 millions de FCFA.

Il faut entendre par PME, une entreprise qui a un chiffre d'affaires prévisionnel ou réel de moins d'un milliard de FCFA et emploie moins de 200 personnes. La Grande entreprise, quant à elle, est une société dont le chiffre d'affaires, prévisionnel ou réel, est supérieur ou égal à un milliard de FCFA et emploie au moins 200 personnes.

Tous les secteurs d'activités sont éligibles au régime de l'Agrément à l'Investissement, à l'exception des bâtiments à usage non industriel, du commerce et des services bancaires et financiers.

Conclusion

Faisant le bilan du Code des Investissements en 2014, M. N'GUETTA signale que ce sont 20 entreprises qui ont bénéficié du Régime de la Déclaration d'investissement pour un montant agrée de 616.340.039 FCFA.

Pendant que le Régime de l'Agrément à l'Investissement a enregistré 138 entreprises agréées pour un montant d'investissement de 425.731.483.210 FCFA. Ce qui donne un total de 158 entreprises agréées et 426.347.823.249 FCFA d'investissements agréés au Code des Investissements cette année-là.

La Côte d'Ivoire dispose sans aucun doute d'un des Codes des investissements les plus attractifs au monde. En ce sens qu'il offre d'énormes garanties notamment la liberté d'investissement, l'assistance aux entreprises sinistrées, le visa de travail et visas de séjour, Protection de la propriété privée et la liberté d'accès aux matières premières.

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS :

La Côte d'Ivoire « vend » le PND au 3^e Forum Afrique Développement



Pays à l'honneur au troisième forum international Afrique Développement qui s'est tenu les 19 et 20 février 2015 au Maroc, la Côte d'Ivoire a saisi l'opportunité pour dérouler le chapelet de ses grands projets prioritaires et son ambitieux Plan National de Développement (PND 2012-2015).

Forte de 50 personnes, la délégation ivoirienne était conduite par le Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Ministre d'Etat Amadou Gon Coulibaly, par ailleurs, président du Conseil de Gestion du CEPICI qui avait également à ses côtés le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel Essis et des hommes d'affaires ivoiriens.

Le Forum a servi de cadre aux Ivoiriens de présenter le Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire et les projets prioritaires du pays aux investisseurs, décideurs, institutions financières, fonds d'investissement et autres représentants de gouvernements qui ont effectué le déplacement de Casablanca.

Lors des rencontres B to B, le CEPICI a, « vendu » les multiples opportunités d'investissement qui existent dans tous les secteurs porteurs en Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autre de l'Agriculture, des Infrastructures, du Transport, des TICs, des Mines, de l'Energie, des Hydrocarbures, de l'Industrie, du Commerce, du Tourisme, de l'Artisanat, etc.

Outre les opportunités d'investissements, l'environnement des affaires de la Côte d'Ivoire qui est en constante amélioration à travers des réformes aux normes internationales a été aussi l'objet de promotion dans le royaume chérifien pour attirer davantage d'investisseurs en vue de soutenir la croissance économique. En effet, la Côte d'Ivoire a fait le choix du secteur privé comme pilier de la croissance économique avec 60% des investissements attendus du PND, soit 6 500 milliards FCFA.

Le forum international Afrique Développement a permis, lors des précédentes éditions, la rencontre de plusieurs centaines d'opérateurs économiques et se veut aujourd'hui une plateforme d'échanges et d'appui à la promotion des investissements et du commerce sud-sud. Cette rencontre régionale offre également plus de visibilité aux entreprises africaines et vise à favoriser des partenariats notamment dans les échanges commerciaux, dans le cadre des projets d'investissement ou dans des contrats de représentation et d'exclusivité.

Cette année, la rencontre a enregistré 1200 participants. Et la lumière a été mise sur trois pays, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, et le Gabon qui ont eu l'opportunité de présenter en plénière, leurs plans de développement économique.

FORUM AFRICA BELGIUM BUSINESS WEEK 2015 :

La Côte d'Ivoire à l'honneur en Belgique



La Côte d'Ivoire sera à l'honneur au Forum Africa Belgium Business Week (ABBW 2015) prévu du 28 au 30 Avril à Genval en Belgique. C'est l'information qu'est venue porter aux Ivoiriens, la société Africa Rise, initiatrice dudit événement.

Cet événement qui s'articulera autour de plénières, de rencontres B2B et de focus pays permettra aux chefs d'entreprise de l'espace francophone mondial d'échanger sur leurs projets d'affaires respectifs. Une session Focus Côte d'Ivoire puisque notre pays y est à l'honneur. Les représentants

ivoiriens pourront ainsi présenter les opportunités d'investissement et les grands projets de la Côte d'Ivoire en vue d'attirer des investisseurs. Les autorités ivoiriennes et les structures telles que le CEPICI, l'APEX-CI et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont été contactées à cet effet.

Les hommes d'affaires ivoiriens conviés à la rencontre ont été sensibilisés à participer à ce cadre d'échanges qui traduit la matérialisation de la coopération Nord-Sud « gagnant-gagnant ».

Le chef de la délégation, M. Alexis Indenge a saisi l'occasion pour présenter les facilités offertes aux entreprises qui prendront part à ce forum. « On essaie de tout faire pour que votre participation au forum soit plus aisée » a-t-il fait noter.

Le député ivoirien, l'Honorable Aboubakary Koulibaly, également parrain de la société Africa Rise en Côte d'Ivoire, a encouragé les entrepreneurs ivoiriens à participer massivement à cet événement afin de tisser

des liens de coopération économique avec d'autres expertises.

Cette deuxième édition de l'ABBW portera sur les secteurs des Transports, de l'Energie, de la Construction, de l'Energie, de l'Environnement, de la Santé, des Télécommunications et du Tourisme.

Organisé pour la première fois en 2014, les initiateurs entendent positionner l'Africa Belgium Business Week comme le forum de référence dans l'espace francophone.

Africa Rise est un organisme établi à Charleroi. Il a pour vocation de faciliter les contacts entre les entrepreneurs de l'espace francophone mondial: Belgique, Europe, Afrique francophone et Québec. Africa Rise s'inscrit dans la volonté de l'Organisation Internationale de la Francophonie de promouvoir la Francophonie économique.

CLIMAT DES AFFAIRES :

Le CEPICI prend part au 8ème atelier sur le dialogue public-privé au Danemark



Le CEPICI participe au 8ème atelier international sur le Dialogue Public-Privé (Public-Private Dialogue, DPP) qui se tient du 10 au 13 mars 2015 à Copenhague au Danemark.

Ces assises visent à faire partager les expériences en matière de gestion des concertations entre le secteur public et le secteur privé. Cette édition a également pour but de renforcer les capacités des praticiens du dialogue public-privé, afin de faire face aux nouveaux défis de croissance.

Rassemblant administration publique, secteur privé et les organisations de la société

civile, l'atelier Dialogue Public-Privé fait des recommandations pour l'amélioration du climat des affaires et la promotion de la gouvernance. La délégation ivoirienne y est conduite par le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Elle est également composée du Conseil Coton Anacarde et le Comité de Concertation Etat/Secteur Privé (CCESP). Et le CEPICI y est représenté par le Service Environnement des Affaires.

Il faut souligner que le présent atelier sur le Dialogue Public-Privé, se déroule au Siège de la Confédération des industries danoises et est organisé par la Confédération de l'industrie danoise (DI), le Groupe de la Banque mondiale et le Ministère des Affaires étrangères du Danemark.

Ce sont 300 représentants de gouvernements, d'entreprises privées, d'unités de coordination PPD, de conseils des investisseurs, d'organisations communautaires, de la société civile et d'organisations professionnelles ainsi que des partenaires au développement qui ont effectué le déplacement de Copenhague.

CRANS MONTANA FORUM :

Deux start-ups ivoiriennes distinguées au Maroc



Les Start-Ups ivoiriennes, Koné Gninlagnon, et Yoro Goule Bi Trah Bacely ont reçu la distinction de « Nouveau Leader du Futur » lors du Crans Montana Forum qui s'est tenu du 12 au 14 mars 2015 à Dakhla au Maroc.

M. Koné Gninlagnon est le promoteur du projet KATIO-APKA qui a reçu le 3ème prix du Concours de Start-Up au Forum international Investir en Côte d'Ivoire (ICI 2014) organisé par le CEPICI. Son projet consiste en la décortication du riz paddy (une variété de riz (WITA 9) labellisée « RIZ DELICE ») et mis en conditionnement commercial.

M. YORO Goule Bi Trah Bacely, promoteur du projet SocialSpot, était également lauréat au Forum ICI 2014. En effet, son projet avait

décroché le 8ème prix à ce concours de jeunes entrepreneurs. SocialSpot est une solution qui permet aux petits annonceurs de faire du marketing de proximité (géolocalisé) et aux internautes d'avoir accès à internet gratuitement via un vaste réseau d'hotspots (point d'Accès Internet).

A l'occasion de Crans Montana Forum, ces jeunes entrepreneurs ont fait d'importantes rencontres avec notamment le Ministre ivoirien de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de

l'étranger, M. Ally Coulibaly, le Révérend américain Jesse Jackson, le Premier Ministre de la Guinée équatoriale, M. Vicente Ehaté Tomi, l'ancien Premier Ministre français, M. Dominique de Villepin, etc.

Le Forum Crans Montana des « Nouveaux Leaders du Futur » est une communauté de jeunes décideurs d'Afrique, du Monde Arabe, d'Europe Orientale, d'Asie Centrale, d'Amérique du Sud et d'Extrême Orient, sélectionnés pour leur réussite professionnelle exceptionnelle et leur expérience de leadership au sein d'entreprises et de gouvernements.

Il faut retenir que les « Nouveaux Leaders du Futur » bénéficient du soutien appuyé du Forum Crans Montana pour renforcer leurs réseaux régionaux et internationaux, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ils sont également invités à participer gracieusement à l'ensemble des forums proposés sur une période de trois ans.

FORUM IVOIRO-PORTUGAIS :

Les opérateurs économiques portugais invités à investir en Côte d'Ivoire



Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, SEM Charles Diby Koffi a invité les hommes d'affaires du Portugal à investir en Côte d'Ivoire, à l'occasion du Forum économique du secteur privé ivoiro-portugais organisé du 14 au 19 mars 2015 à Lisbonne.

Devant une centaine de chefs d'entreprises portugais à la séance plénière qu'il a co-présidée avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères du Portugal, le Ministre d'Etat Charles Diby Koffi a passé en revue les innombrables opportunités d'investissement de notre pays, avant de les « inviter à venir investir en Côte d'Ivoire ».

C'était le lieu de redynamiser la coopération ivoiro-portugaise par le renforcement des relations entre les hommes d'affaires des deux pays.

Il faut signaler que cette mission s'inscrivait dans le cadre de la visite d'amitié et de travail du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, SEM Charles Diby Koffi au Portugal afin de participer à la Première Commission bilatérale présidée, par leurs Excellences, les Ministres des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire et du Portugal.

Les séances de B to B organisées par le CEPICI et l'Agence portugaise de promotion des Investissements et du Commerce Extérieur (AICEP) ont enregistré 150 rencontres entre opérateurs économiques ivoiriens et portugais. Lors de cette visite de travail, une signature d'accord est intervenue entre le BNETD et le groupe portugais EXERGIA. Trois autres accords de coopération ont été signés par le Ministre d'Etat Diby Koffi Charles et son homologue portugais, SEM Rui Machete.



AFRICA CEO FORUM :

La Côte d'Ivoire en vedette



Les potentialités économiques de la Côte d'Ivoire ont été mises en lumière à la troisième édition d' Africa CEO Forum, qui s'est tenue les 16 et 17 mars 2015 à Genève (Suisse) en présence de près de 800 personnalités africaines et internationales.

Ces assises ont été une occasion de rapprochement entre opérateurs économiques africains.

La Côte d'Ivoire étant à l'honneur, a été représentée par une forte délégation conduite le Premier Ministre, SEM Daniel Kablan DUNCAN. Le Chef du Gouvernement ivoirien a saisi l'opportunité pour prôner l'excellence dans les investissements.

A cet effet, M. Kablan Duncan, a exhorté les dirigeants des entreprises africaines à « présenter les meilleurs dossiers... pour retenir l'attention du Gouvernement Ivoirien qui prône le libéralisme économique orienté vers une forte intégration régionale ».

Plusieurs activités ont rythmé cette édition de l' Africa CEO Forum dont un panel Doing Business sur l'amélioration de l'environnement des affaires, une session Investir en Côte d'Ivoire pour présenter les potentialités économiques de notre pays, et un déjeuner privé offert par le Premier Ministre.

Le Stand de la Côte d'Ivoire a été tenu par le CEPICI représenté par le Directeur Général, M. Emmanuel ESSIS qui a pris part à cet événement. Cet espace a servi de cadre d'exposition du « produit Côte d'Ivoire », pour attirer davantage d'investisseurs dans notre pays.

Ce forum a permis à la Côte d'Ivoire de renforcer ses liens avec la communauté de financiers et de décideurs réunis à Genève et de partager ses projets de développement avec eux.

Il faut signaler que les Ministres du Budget, M. Abdourahamane CISSE, de la Poste et des TICs, M. Bruno KONE, de l'Industrie et des Mines, M. Jean-Claude BROU, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, M. Ally COULIBALY et le Secrétaire Général Adjoint de la Présidence, M. Thierry TANOÛ ont également effectué le déplacement aux côtés du Chef du Gouvernement.

Initié depuis 2012 par le groupe Jeune Afrique, en partenariat avec la Banque africaine de développement, Africa CEO Forum est une plate-forme de rencontre et d'échanges qui a la particularité de réunir les entrepreneurs et les dirigeants politiques africains. Cette édition s'est déroulée sous le thème "l'entreprise, moteur de la croissance africaine".

OCTROI
DES AVANTAGES
DU CODE DES
INVESTISSEMENTS

DEVELOPPEMENT DE
PARTENARIATS D'AFFAIRES

FORMALITES
DE CREATION
D'ENTREPRISES
EN MOINS DE 24H



Voyou

LES EXPERTS DU CEPICI

vous assistent
dans vos affaires

Contactez le CEPICI au **(225) 20 31 14 00** ou sur www.cepici.gouv.ci

Avenue Abdoulaye Fadiga, 16^{ème} Etage, immeuble Belle Rive - Plateau

 CEPICI Officiel

 @Cepici_RCI

 CEPICI-TV

CEPICI 
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE

